



Brignoles, le 28 avril 2011

Monsieur le Conseiller Municipal
Délégué aux Travaux, Transports et
Risques Majeurs
Vice-président de la Communauté de
Communes du Comté de Provence

à

TOUT CANDIDAT

N/Réf : JB/AJ/BF SSI GIONO

Affaire suivie par : Brigitte FRANCONI / Audrey JOINTER

☎ 04.94.86.22.47

☒ 04.94.59.22.19

**Objet : MAPA articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics – Mission de coordination SSI
Ecole primaire GIONO**

Monsieur le Directeur,

La présente consultation a pour objet la réalisation d'une mission de coordination des systèmes de sécurité incendie. Le bâtiment concerné se situe 13 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 83170 Brignoles. La mission durera 10 semaines conformément à l'article 1.9 du CCTP.

Les caractéristiques de la mission et du bâtiment sont détaillées dans le CCTP.

Rythme des paiements : - A la fin de la phase conception
- A la réception de la mission

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

- ◆ Justifications à produire prévues à l'article 45 du code des marchés publics :
 - Justifications à produire quant à la situation juridique :
 - La lettre de candidature (Modèle DC1) établie sur papier à en-tête de l'entreprise ou sur l'imprimé DC1 joint au dossier de la consultation;
 - Une déclaration sur l'honneur, en application des articles 43 et 44 du code des marchés publics, dûment datée et signée (ou imprimé DC2 « Déclaration du candidat »)
 - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
 - Justifications à produire concernant les références professionnelles et la capacité technique :
 - Liste des principales prestations de mission de coordination SSI, exécutées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Attestations du destinataire prouvant les prestations ou, à défaut, déclaration de l'opérateur économique
- ◆ Le projet de marché comprenant :
 - Le cahier des clauses Techniques particulières (C.C.T.P.) ci-joint à accepter sans modification, à dater et signer;



- Le devis détaillé des prestations
- Une note technique indiquant les moyens humains affectés à la mission

♦ Un relevé d'identité bancaire

Votre offre ainsi que les pièces administratives susvisées devront me parvenir **pour le Vendredi 20 Mai 2011 à 16h00 heures dernier délai** sous pli cacheté mentionnant le nom de l'entreprise et l'objet : «Mission de coordination SSI – Ecole primaire GIONO - NE PAS OUVRIR », à l'adresse suivante :

Mairie de Brignoles – Hôtel de Ville
Direction des Services Techniques et Urbanisme – SAO
BP 307 – 83177 BRIGNOLES CEDEX
Téléphone : 04.94.86.22.47/ Télécopie : 04.94.59.22.19

Les plis seront soit adressés en recommandé avec accusé de réception, soit déposés au service cité ci-dessus contre récépissé, soit transmis par courrier électronique : dstu@brignoles.fr

J'attire votre attention sur les critères d'attribution du marché suivants :

- Prix des prestations apprécié au regard du montant du devis détaillé : 70%
- Valeur technique appréciée au regard de la note technique indiquant les moyens humains affectés à la mission : 30%

Vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean BROQUIER



PJ :

- CCTP et ses annexes :
- Plan de situation
- Le procès verbal de la dernière visite périodique de la commission de sécurité
- DC1
- DC2